

Orientations pour le budget 2014: section III – Commission

2013/2010(BUD) - 25/02/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport d'Anne E. JENSEN (ADLE, DK) sur les orientations générales pour la préparation du budget 2014, section III – Commission.

Prenant acte des conclusions du Conseil européen du 8 février 2013 sur le cadre financier pluriannuel (CFP), les députés soulignent que si le Parlement européen ne donne pas son approbation au nouveau règlement relatif au CFP, **la Commission devra élaborer le projet de budget sur la base de ses propres propositions sur le CFP pour la période 2014-2020**, puis si aucun accord ne se dégage sur le nouveau CFP, elle devra alors adapter sa proposition conformément à l'article 312, paragraphe 4, du traité, ce qui signifie **la prolongation des plafonds de 2013 moyennant un ajustement sur la base d'un déflateur fixe de 2% par an**. Dans cette éventualité, il conviendra de conclure un accord avec le Conseil et la Commission qui garantisse que les bases juridiques soient vigueurs pour la mise en œuvre des programmes et des politiques de l'Union en 2014.

Conscients de la difficulté de définir des orientations générales sur le budget 2014 alors qu'une grande incertitude pèse sur le niveau du plafond des engagements pour cet exercice particulier, les députés indiquent que celui-ci pourrait varier entre 143,8 milliards EUR aux prix de 2014 – si le CFP est adopté sur la base du cadre de négociation du Conseil européen en date du 23 novembre 2012 – à 155,5 milliards EUR aux prix 2014 en cas de prolongation du plafond de 2013.

Un niveau de paiements suffisant et réaliste : comme les années précédentes, les députés plaident pour un **niveau de paiements suffisant et réaliste** au début du cycle budgétaire permettant d'éviter des complications inutiles lors de l'exécution du budget, comme en 2012.

Du fait de la position intransigeante du Conseil dans les négociations, le niveau global des paiements inscrit au budget 2013 est **inférieur de 5 milliards EUR à l'estimation des besoins de paiements effectuée par la Commission** dans le projet de budget. Les députés estiment dès lors que le montant des crédits ne suffira pas à couvrir les besoins de paiements réels en 2013 car la marge des paiements, restée sous le plafond des paiements du CFP dans le budget 2013, s'élève à 11,2 milliards EUR, tandis que le seul report des besoins supplémentaires de paiements de 2012 est supérieur à 16 milliards EUR, ce qui, inévitablement, posera problème.

Les députés rappellent au passage que la Commission doit présenter au début de l'année 2013 un **projet de budget rectificatif** destiné uniquement à couvrir les créances suspendues de 2012, dont le montant est de 2,9 milliards EUR. Ce budget rectificatif est attendu pour fin mars 2013 au plus tard. Dans la foulée, les députés demandent à la Commission de présenter tous les mois au Parlement et au Conseil un rapport sur l'évolution des demandes de paiement des États membres pour les fonds structurels, le Fonds de cohésion et les fonds relatifs au développement rural et à la pêche (ventilées par État membre et par fonds) afin de veiller au respect des engagements convenus par les institutions. Ils appellent également à la constitution immédiate d'un groupe de travail interinstitutionnel sur les paiements en vue de se pencher en priorité sur la question du fossé entre les prévisions fournies par les autorités des États membres quant aux dépenses de gestion partagée et le niveau des crédits de paiement que le Conseil a imposé pendant les négociations budgétaires.

Le RAL : les députés reviennent par ailleurs sur la question récurrente du stock des engagements restant à liquider (RAL) qui a atteint en 2012 le montant record de **217,3 milliards EUR**. Pour éviter que le fossé

ne se creuse encore, les députés en appellent à un dialogue avec la Commission pour préciser clairement la composition du RAL et évaluer si le niveau actuel est principalement dû à la crise économique ou s'il témoigne de problèmes structurels plus larges. Le Conseil est également appelé à **s'abstenir de déterminer a priori le niveau des paiements** sans tenir compte des besoins réels et des obligations juridiques.

La question des recettes de l'UE : les députés rappellent également que les négociations du budget 2013 ont à nouveau fait la preuve que le **système de financement du budget de l'Union** – où les contributions nationales représentent plus de 75% des recettes de l'Union – **est en contradiction avec la lettre et l'esprit du traité, et place le budget de l'Union dans une position de dépendance totale à l'égard des trésors nationaux**, ce qui peut se révéler particulièrement préjudiciable en période de restriction des budgets nationaux. Une fois encore, les députés appellent à une réforme de la structure des recettes de l'Union, notamment par la mise en place de **nouvelles ressources propres véritables**, comme la taxe sur les transactions financières et la nouvelle TVA européenne. Ils réitèrent en outre leur soutien à la proposition de réforme du système de ressources propres communiquée par la Commission.

Rôle du budget de l'Union dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et dans la croissance économique et la création d'emploi : les députés mettent en évidence le fait que le budget de l'Union, qui correspond à 1% seulement du PIB de l'Union, est **un budget d'investissement comportant un puissant effet de levier** (94% du budget UE retournent aux États membres et aux citoyens européens à travers ses politiques). Il ne s'agit donc pas d'un poids supplémentaire pour les États membres. Au contraire, en ces temps de difficultés économiques, la capacité du budget à stimuler la croissance économique, la compétitivité et la création d'emplois est plus importante pour créer les conditions garantissant le succès des efforts d'assainissement et **faire du budget de l'Union un instrument de sortie de la crise**.

Les députés mettent également en avant quelques unes de leurs grandes priorités, que sont :

- la lutte contre le chômage des jeunes ;
- le soutien à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie et à la mobilité ;
- la mise en place de synergies entre l'effort d'assainissement national et la valeur ajoutée que représente un budget de l'Union aux priorités claires.

Les députés soulignent encore la nécessité de prendre dûment en considération en 2014 le rôle du budget de l'Union dans le processus du **semestre européen**. Soulignant l'importance de se prémunir contre de nouvelles crises et le rôle essentiel que jouent les trois autorités européennes de surveillance dans ce contexte, les députés appellent la Commission à proposer un financement suffisant pour ces trois agences en 2014 et à prévoir un nouveau modèle de financement en vue de renforcer leur indépendance.

Les députés insistent par ailleurs sur la nécessité de laisser **la stratégie Europe 2020 au cœur du prochain CFP (2014-2020)**, en mettant l'accent sur les investissements dans les domaines du triangle de la connaissance (éducation, recherche, innovation), des infrastructures, des PME, des énergies renouvelables, du développement durable, de l'entrepreneuriat, de l'emploi – et en particulier l'emploi des jeunes –, des qualifications, ainsi que du renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Ils regrettent les réductions horizontales habituelles du Conseil et le met en garde contre la tentation de recourir à nouveau à **ces réductions artificielles**. Ils entendent enfin examiner de près l'intention de la Commission de réduire les effectifs des institutions de l'Union avec l'incidence néfaste que de telles mesures pourraient avoir sur la mise en œuvre rapide, régulière et efficace des actions et programmes de l'Union européenne.